

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 janvier 2017, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Raynald Gobeil, district n° 1  
Mme Rollande Côté, district n° 2  
M. Jules Bouchard, district n° 3  
M. Claude Tremblay, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Est absent :** M. Romuald Tremblay, district n° 4

**Assiste également à cette séance :**

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Nombre de citoyens présents : 9**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 12 décembre 2016
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 12 décembre 2016
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances

**RÉSOLUTIONS**

7. Demande d'aide financière
  - 7.1. La Nichée
8. Travaux publics
  - 8.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une machine pour nettoyer les membranes
9. Administration
  - 9.1. Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de St-Nazaire
  - 9.2. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2016-2017

- 9.3. Octroi de mandat à la firme Deloitte pour l'audit de la déclaration finale de réalisation des travaux admissibles du PIQM 1.5
- 9.4. Octroi d'un mandat de services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 9.5. Appui et adhésion à Alliance Forêt Boréale
- 9.6. Appui à l'UPA pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole
- 10. Affaires nouvelles
  - a)
  - b)
- 11. Vœux de sympathie
- 12. Rapport des comités
- 13. Mot du maire
- 14. Période de questions
- 15. Concours du bébé de l'année
- 16. Levée de la séance

## 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-01

Il est proposé par Jules Bouchard  
 Appuyé par Raynald Gobeil  
 Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

**Acceptée**

## 3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 12 DÉCEMBRE 2016

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 12 décembre 2016

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
 Appuyé par Claude Tremblay  
 Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-02

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 12 décembre 2016 est approuvée

**Acceptée**

## 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 12 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Rollande Côté  
 Appuyé par Jean-François Néron

17-03

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances spéciales du 12 décembre 2016 sont adoptés

**Acceptée**

## 5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

### 5.1. Adoption des déboursés de décembre 2016

---

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Jules Bouchard

17-04

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 279 718,76 \$ pour le mois de décembre 2016 est approuvé

**Acceptée**

## 6. CORRESPONDANCES

### 6.1. Commission scolaire du Pays-des-bleuets

---

Les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ont procédé à une motion de félicitations à l'égard des gens qui se sont impliqués dans l'organisation du gala du Mérite sportif régional Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### 6.2. Ministère de la Famille, Secrétariat aux aînés, Direction du vieillissement actif

---

Mme Sabrina Marino, directrice du Vieillissement actif par intérim, informe la municipalité que sa demande d'aide financière déposée dans le cadre de l'édition 2015 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés n'a pas été retenue.

## 7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

### 7.1. La Nichée

---

**ATTENDU QUE** la Nichée, est un organisme communautaire qui vient en aide aux familles dans toutes les étapes de la maternité et de la paternité, demande une aide financière à la municipalité

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'organisme La Nichée

### **EN CONSÉQUENCE**

17-05

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à la Nichée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office

qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 9 janvier 2017 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

## 8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une machine pour nettoyer les membranes

Cet item est reporté

## 9. ADMINISTRATION

9.1. Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de St-Nazaire

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire a présenté son budget pour l'exercice financier 2017 présentant des revenus de 60 451 \$ et des dépenses de 71 305 \$, le tout pour un déficit anticipé au montant de 10 854 \$

**ATTENDU QUE** le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ)

**ATTENDU QUE** la participation financière de la municipalité de Saint-Nazaire représente 10 % du déficit prévu, soit 1 085 \$ pour le programme HLM

**ATTENDU QUE** la municipalité contribue également au programme de Supplément au loyer pour un montant de 3 900 \$

17-06

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte le budget 2017 de l'OMH de Saint-Nazaire approuvé par la SHQ.

Que la participation financière de la municipalité pour l'année 2017 est de 1 085 \$ pour le programme HLM et de 3 900 \$ pour le programme de Supplément au Loyer

### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 52000 963 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 9 janvier 2017 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

9.2. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2016-2017

**ATTENDU QU'**en vertu de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier des travaux ont été réalisés au Carreau-Gervais pour un montant de 12 395,93 \$

**EN CONSÉQUENCE**

17-07

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux dans le Carreau-Gervais pour un montant subventionné de 12 000,00 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

**Acceptée**

9.3. Octroi de mandat à la firme Deloitte pour l'audit de la déclaration finale de réalisation des travaux admissibles du PIQM 1.5

**ATTENDU QUE** la municipalité doit présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une déclaration finale quant aux travaux effectués dans la 1<sup>re</sup> rue Nord et dont la municipalité s'est vu octroyé une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – sous-volet 1.5

**ATTENDU QUE** ladite déclaration doit être accompagnée d'un rapport d'audit préparé par un auditeur indépendant

**ATTENDU QUE** la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de service au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables pour réaliser le rapport d'audit

**EN CONSÉQUENCE**

17-08

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. pour réaliser l'audit de la déclaration finale de réalisation des travaux admissibles effectués dans la 1<sup>re</sup> rue Nord dans le cadre du PIQM – sous-volet 1.5 pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 413 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 9 janvier 2017 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

9.4. Octroi d'un mandat de services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les munici-

palités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organisme, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire désire se joindre à ce regroupement

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat

**ATTENDU QUE** L'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

#### **EN CONSÉQUENCE**

17-09

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la Municipalité de Saint-Nazaire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organisme, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat

Que le contrat sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans

Que la Municipalité de Saint-Nazaire s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres

Que la Municipalité de Saint-Nazaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé

Que la Municipalité de Saint-Nazaire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15% des primes totales versées par la municipalité

#### **Acceptée**

#### 9.5. Appui et adhésion à Alliance Forêt Boréale

---

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec

**ATTENDU QUE** les principaux objectifs de cette loi sont :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts

- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier
- soutenir la viabilité des collectivités forestières
- etc.

**ATTENDU QUE**, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et social), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions

**ATTENDU QUE**, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse

**ATTENDU QUE** la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près

**ATTENDU QU'**à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

**ATTENDU QU'**un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

*« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »*

**ATTENDU QU'**une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jules Bouchard  
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire et, s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

**Acceptée**

9.6. Appui à l'UPA pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole

---

Cet item est annulé

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucune affaire nouvelle

**11. VŒUX DE SYMPATHIE**

Il n'y a aucun vœu de sympathie

**12. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

**13. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

**15. CONCOURS DU BÉBÉ DE L'ANNÉE**

**ATTENDU QUE** le concours «Bébé de l'année 2016», initiative du Maire de Saint-Nazaire, Martin Sauvé, en est à sa 4<sup>e</sup> édition

**ATTENDU QUE** 11 familles ont participé au concours «Bébé de l'année 2016»

**ATTENDU QUE** les membres du conseil félicitent tous les participants et tous les parents de nouveau-nés de la municipalité

**ATTENDU QU'**une pige parmi les participants a été effectuée par des tiers indépendants, afin de déterminer les gagnants du concours «Bébé de l'année 2016»

Les gagnants du concours «Bébé de l'année 2016» sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : Bryan Larouche, fils d'Isabelle Girard-Tremblay et Martin Larouche, se mérite un REEE de 750 \$ offert par la municipalité

2<sup>e</sup> prix : Maude Tremblay, fille de Stéphanie Jean et Simon Tremblay, se mérite un REEE de 350 \$ offert par la municipalité

3<sup>e</sup> prix : Alexis Dulac, fils de Mylaine Bissonnette-Gagnon et Stéphane Dulac, se mérite un bon d'achat de 150 \$ à la



pharmacie Familiprix Régis Tremblay, offert par la municipalité et la pharmacie Familiprix Régis Tremblay

4<sup>e</sup> prix : Emma Lévesque, fille d'Érika Boulanger et Bruno Lévesque, se mérite une couverture offerte par les membres de l'AFÉAS

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent ouvert le concours «Bébé de l'année 2017»

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**17-11**

| Que la séance soit levée à 20 h 32

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 9 janvier 2017

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA  
Directeur général

Martin Sauvé,  
Maire